

## Compte rendu du Conseil Municipal du 29 janvier 2016

### Commune de Paladru

#### Présents :

Mesdames C. COLLOMB, S. ALBRAND-CURTO, E. GUINET

Messieurs G. SEIGLE-VATTE, E. ORTIZ, D. SEYVE, H. PRIETO, D. GUILAUD, J. FOROT,  
F. CHEVALLET, R-X FAIVRE-PIERRET

Absentes excusées : J. GARIN, A. VERRIER

Absentes non excusées : C. VALLA, K. ZIMMERMAN

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Le compte-rendu du conseil municipal du 23 décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

#### **1. SEDI : véhicule électrique et hybride**

Le SEDI souhaite installer des bornes de recharges électriques pour les véhicules hybrides sur l'ensemble du département, ceci notamment afin de lutter contre l'effet de serre. Il est nécessaire, si l'on souhaite en installer sur notre commune, de signer une convention avec le SEDI, pour lui donner compétence.

M. Le Maire fait lecture de la convention

D. SEYVE demande qui devra payer la mise en place et l'entretien :

15 % de l'installation est financé par le « bloc communal » ou l'intercommunalité.

Le coût moyen pour une borne étant de 12 000 €, le SEDI prendrait à sa charge 10 200 € et la commune 1800 €.

La commune met également à disposition une place de parking pour l'installation de cette borne.

Le conseil municipal souhaite avoir plus de précision sur l'aspect financier.

#### **2. Demande de subvention du RAM :**

Le RAM peut bénéficier d'une subvention du Conseil Général, à hauteur de 2439 € (voir annexe 2)

Adopté à l'unanimité.

#### **3. Travaux à La Tourelle :**

David Taillefer demande si, vu son état, des travaux sont prévus pour la grande salle de réception.

La réfection du toit, les huisseries, l'isolation, sur les grandes baies vitrées notamment, semblent être des priorités. La Mairie n'a pas les moyens de faire ces travaux, même si pour l'isolation, on peut bénéficier d'une aide de 25 % de l'Etat.

La « Projet LEADER » pourrait participer également au financement de ces travaux, car la salle pourrait accueillir du commerce local.

R-X FAIVRE-PIERRET précise que cette aide n'est pas très importante.

Il faudrait compter environ 100 000 € de travaux :

M. le Maire propose que la Commission Bâtiments étudie ce dossier.

D. SEYVE précise qu'il faut faire faire des devis pour les huisseries et l'isolation.

E. ORTIZ affirme qu'il est plus judicieux de vendre cette grande salle, car faire des travaux est une gageure, au vu des investissements.

#### **4. Commune nouvelle :**

Après l'échec des « tractations » avec la Commune de Montferrat, c'est avec celle de Le Pin que Paladru a le projet de s'unir pour une commune nouvelle.

Une réunion est prévue le 1<sup>er</sup> février, avec les adjoints de Le Pin et le Maire de la Bâtie-Divisin, (commune entrée dans « Les Abrets en Dauphiné »), pour initier la réflexion.

Cette commune nouvelle doit être actée avant le 1er juillet de cette année pour juguler la baisse de subvention.

R-X FAIVRE-PIERRET précise qu'on a « rien à partager avec Le Pin », ni géographiquement, ni patrimoniallement, ni historiquement...

E. ORTIZ rappelle que l'idée est de « partir à deux communes dans un premier temps, pour que les autres communes du Tour du Lac nous rejoignent par la suite ».

D. SEYVE affirme qu'on ne peut mettre en avant une « simple » histoire de subvention.

D. GUILLAUD répond qu'au contraire, c'est très important, car en mutualisant, on ne va pas faire porter tout l'effort sur les contribuables et leurs impôts locaux !

D. SEYVE reprend qu'il faut un « projet de vie », comme pour un mariage.

S. CURTO propose qu'on peut peut-être faire les choses « à l'envers », et que les projets viendront petit à petit.

Les projets possibles :

M. Le Maire parle d'une piste cyclable qui pourrait relier les deux communes.

Un projet touristique peut aussi voir le jour.

F. CHEVALLET annonce qu'on ne peut faire l'économie d'une réunion publique.

Une date sera très prochainement fixée pour cette réunion.

A partir du mois de février, les discussions entre les deux communes, Le Pin et Paladru, vont commencer, et se poursuivront durant le printemps.

## **5. Demandes de l'Ecole :**

Les enseignantes ont demandé de pouvoir scolariser les TPS (Toutes Petites Sections), enfants nés en 2013 à partir de janvier 2016, ceci pour deux raisons : sauvegarder la cinquième classe, et permettre une socialisation de l'enfant avant trois ans, dans un environnement adapté.

Ceci a été accepté par M. Le Maire, après réunion cet automne : accueil en matinée, sans accès au périscolaire et à la restauration.

Aujourd'hui, les enseignantes demandent un accueil à la journée, avec accès à la garderie et à la restauration scolaire, à partir du 29 février, seule condition, selon elles, sous laquelle l'Inspection Académique accepte de compter les TPS dans les effectifs totaux.

S. CURTO tient à préciser que, après discussion avec l'IA, cette condition n'est pas obligatoire : il suffit que les enfants soient accueillis régulièrement, même si ce n'est que sur une matinée.

Il est aussi demandé l'achat de tables, chaises et jouets adaptés pour les moins de 36 mois, pour un total de 1435 €.

Après débat, il est décidé de conserver un accueil sur la matinée, au moins jusqu'au dernier jour de l'année scolaire 2015-2016.

Cela sera évoqué au prochain Conseil d'Ecole, du 12 février, notamment par M. le Maire et S. CURTO.

## **6. Remboursement d'arrhes :**

M. Min Kim, particulier, a loué la Salle Pallas le 25 juin pour un mariage, pensant qu'il pouvait loger ses convives au Centre Bellevue. Mme Rabatel, ne lui a pas donné de réponse. Sans réponse de Mme Rabatel, ce Monsieur a décidé d'abandonner la location de la salle Pallas, de faire son mariage ailleurs, et demande dès lors, le remboursement des arrhes, d'environ 320 €, arguant du fait que ce n'est pas de son fait.

Le Conseil décide de réfléchir à la question et d'en reparler au prochain conseil.

Il tient également à préciser que Mme Rabatel manque à son « devoir » de promotion du Centre, il faut savoir que beaucoup de personnes louent la salle Pallas car, justement, on peut loger dans le Centre Bellevue mais les deux choses ne peuvent être liées.

## **7. Travaux :**

### **• Au camping du Calatrin :**

H. PRIETO précise que le réseau d'eaux usées doit être amené aux 4 chalets qui sont en place sur le terrain de camping.

M. GEOFFREY supporte le coût des pelleteuses, des travaux proprement dits, mais la commune supporte l'achat des matériaux, tels les tuyaux : environ 1000 €.

- **A l'école :**

Il manque encore deux détecteurs de fumée dans l'appartement au-dessus de l'école, destiné à Mme TONNA. Mme TONNA prendra l'appartement le 15 février 2016.

S. CURTO insiste, une nouvelle fois, sur la nécessité de faire poser un cadenas sur l'armoire de la salle de garderie, où se trouve du matériel NAP, qui semble disparaître progressivement sous des mains indécrites...

- **Autres :**

Travaux Salle Pallas : il faut compter 700 € de carrelage pour l'entrée du bar. La pose est faite par les employés municipaux.

Pente douce à la Crèche, notamment en cas d'évacuation d'urgence des enfants :

Coût de 3339.60 € selon l'entreprise Garcia Vaisse, les frais sont à partager entre les 5 communes du Tour du Lac.

- **Voirie :**

J. FOROT a eu une réunion avec la DDT :

- il y a accord pour le plateau entre la boulangerie et la Tourelle, il est logique de faire ralentir les véhicules dans cet environnement de commerces.

- pour les écluses vers la Truitière, il faut attendre l'accord.

- on nous demande d'adoucir les pentes des dos d'âne à St-Pierre, la déclivité n'est pas aux normes.

## **8. Questions diverses :**

- E. GUINET annonce les dates du 11 au 19 Juin 2016 pour la Semaine de la Culture.

- E. ORTIZ donne lecture du nouveau règlement d'utilisation de la Salle Pallas

- D. GUILLAUD note la baisse progressive de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) : baisse de 27 000 € sur 2016, 125 000 € de pertes entre 2014 et 2016.

- E. GUINET : annonce qu'un mécanicien désirerait s'installer sur la commune, et souhaiterait avoir un local pour son atelier.

E. ORTIZ pense au local laissé libre par l'entreprise CDO, derrière REXOR.

- M. le Maire pense relancer l'idée sur une chaufferie bois.

- H. PRIETO propose de faire repeindre les volets de la Gendarmerie. Il faudra peut-être même changer les encadrements de fenêtres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 24h00

La secrétaire de séance,

S. ALBRAND-CURTO